



MOT DU MAIRE



CONGRÈS DE LA FQM

Annuellement, en septembre, la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) organise un congrès pour les 1 100 municipalités membres et auquel je me fais un devoir d'y assister. Cette année, Sylvie Bolduc, conseillère, était également présente à cet événement.

OBJECTIF

Ce rassemblement permet aux élus d'obtenir de la formation et d'échanger sur des problématiques dans le but de trouver des solutions communes et de prendre position.

Depuis les deux dernières années, le monde municipal, entre autres, était en période « d'austérité. » L'avenir d'une gouvernance de proximité était tout près. Cette loi, tant attendue nous a été promise d'ici la fin de l'année.

Selon le premier ministre du Québec, Monsieur Philippe Couillard, le gouvernement « passerait de la parole aux actes ». Monsieur Lehoux, président de la FQM a d'ailleurs rappelé à ce dernier « qu'il est plus que temps de permettre aux régions de

diriger leurs destinées en leur accordant plus de moyens et surtout plus d'autonomie. »

Par ailleurs, selon moi, il faudra que la machine administrative gouvernementale applique ces directives et qu'une plus grande concertation entre les ministères ait lieu, pour justement s'assurer d'avoir cette autonomie.

MISSION

Les ministères sont là pour nous accompagner, nous aider, s'adapter à notre réalité, pas pour nous rendre la vie impossible et nous décourager d'avancer, a déclaré le président de la FQM au premier ministre et aux ministres présents lors de ce 75^e congrès.

Cette déclaration est pleine de sens, car, depuis que je suis en poste, j'ai constaté à plusieurs reprises que de nombreux programmes auraient eu avantage à être modulés sans pour autant changer l'objectif recherché.

Avec plus d'autonomie, sommes-nous prêts, nous, comme élus, à la prendre avec les responsabilités qui s'annoncent, dont le développement municipal

et régional?

La communication entre les municipalités et la MRC deviendra un incontournable avec une vision de partenariat, sans oublier le secteur privé. Selon les moyens financiers qui nous seront accordés régionalement, les élus devront cerner le citoyen d'aujourd'hui et entrevoir ce qu'il exigera demain.

Ainsi, comment alimenter le sentiment d'appartenance des citoyens? Comment améliorer la communication entre l'administration municipale et les citoyens? Quelle est la place occupée par les loisirs dans l'échelle d'appréciation d'un milieu de vie?

Autant de questions portent à la réflexion pour le citoyen et pour les élus. Notre mission, comme conseil municipal, est de contribuer à la qualité de vie de ses habitants, à la vitalité et au dynamisme tout en s'assurant d'une efficience des dépenses publiques équitables pour tous les citoyens.

Il faudra penser différemment si ont veut faire différemment. Devra-t-on se réinventer?

*Pierre Tremblay
maire*

Dans ce numéro :

Mot du maire	1	Rapport du maire	4-5-6
Dépôt du rôle d'évaluation	2	Citation moulin banal	7
Concours affiche de numéro civique	2	Frais exigibles et paiement des taxes	8
Du côté de la bibliothèque	3	Petites annonces	8

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2017-2018-2019

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la directrice générale de la municipalité des Éboulements :

QUE conformément à l'article 73 de la Loi sur la fiscalité municipale, le rôle d'évaluation foncière pour les exercices financiers 2017, 2018 et 2019, dont l'entrée en vigueur est le 1^{er} janvier 2017, est déposé au bureau de la municipalité des Éboulements, situé au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce rôle d'évaluation foncière, au bureau de la soussignée, aux heures et jours d'ouverture du bureau.

L'organisme municipal responsable de l'évaluation est la M.R.C. de Charlevoix. Toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision à ce sujet auprès de la

M.R.C. de Charlevoix selon le délai fixé soit la plus tardive des échéances entre :

- avant le premier mai qui suit l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation;
- 60 jours suivant l'expédition de l'avis d'évaluation;
- (120 jours s'il s'agit d'une unité évaluée à 1 000 000 \$ ou plus).

Conditions exigées

Pour qu'une demande de révision soit recevable, elle doit être faite sur le formulaire prescrit à cette fin, intitulé "**DEMANDE DE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**", disponible à la municipalité des Éboulements et à la M.R.C. de Charlevoix.

Elle doit être déposée ou expédiée, par courrier, au bureau de la M.R.C. de Charlevoix, accompagnée de la somme d'argent applicable, selon le règlement numéro 151-14.

DONNÉ aux Éboulements, ce 7^e jour de novembre deux mille seize.

Linda Gauthier
Directrice générale

SOMME EXIGIBLE LORS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION AU RÔLE

Lors de son dépôt, une demande de révision de l'évaluation foncière doit être accompagnée d'une somme fixée par le règlement n°151-14 selon les catégories suivantes, et ce, pour chaque unité d'évaluation, ou lieu d'affaires :

- 1- 75 \$ lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur est inférieure à 500 000 \$;
- 2- 300 \$ lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur est égale ou supérieure à 500 000 \$ et inférieure à 2 000 000 \$;
- 3- 500 \$ lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur est égale ou supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure à 5 000 000 \$;
- 4- 1 000 \$ lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur est égale ou supérieure à 5 000 000 \$.

Le montant de la somme exigée par le présent article est de 75 \$ lorsque la demande de révision n'est pas incluse dans les cas énumérés dans le présent article.

CONCOURS AFFICHE DE NUMÉRO CIVIQUE

Les membres du comité touristique, des Éboulements et de Saint-Joseph-de-la-Rive, ont le plaisir de vous communiquer le résultat du concours de la plus belle affiche de numéro civique.

La gagnante est : Madame Isabelle Van Honacker. Madame Van Honacker a reçu un certificat cadeau d'une valeur de cent dollars (100 \$) à utiliser auprès des commerçants, auberges et des restaurants de la municipalité des Éboulements et de Saint-Joseph-de-la-Rive.

Le choix ne fut pas facile tenant compte de la qualité et l'originalité des œuvres reçues. À titre d'organisateur de ce concours, je tiens à

vous remercier sincèrement pour votre participation et je vous invite à transmettre une invitation à vos amis et voisins, sachant qu'en 2017, le concours sera relancé.

Je ne saurais passer sous silence l'aimable collaboration de Monsieur Robin Tremblay, du dépanneur et de Monsieur Claude Tremblay de la boulangerie Laurentide, pour avoir accepté notre chevalet publicitaire à l'entrée de leur commerce. Également un gros merci à la municipalité pour son appui inconditionnel à ce concours.

C'est donc un rendez-vous en 2017. et merci encore pour votre participation.

Philippe Bolduc

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la directrice générale de la municipalité des Éboulements,

QUE le règlement numéro 189-16 intitulé « Règlement adoptant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux », et,

QUE le règlement numéro 190-16 intitulé « Règlement adoptant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux », sont entrés en vigueur le 6 septembre 2016 conformément à la loi.

Une copie des ces règlements est disponible au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture.

Linda Gauthier
Directrice générale

EXPOSITION:

LES TRAINS



Depuis le 16 octobre, la bibliothèque aborde la thématique: Les trains. Selon la coutume, un choix de livres et publications sur les chemins de fer et les trains est mis à votre disposition. Pour l'occasion, deux collections de photos consacrées aux chemins de fer et à tout ce qui s'y rapporte nous livrent un pan de l'histoire du Québec et de Charlevoix. Un réseau actif de trains électriques complète cette exposition.

Une deuxième conférence intitulée : «Chemin de fer Québec - La Malbaie» **le 13 novembre 2016**, à 15 h, à la bibliothèque, une deuxième conférence sera donnée dans le cadre de cette exposition par Denis Fortier, grand amateur de trains et auteur d'articles dont « Histoire du Chemin de fer de Charlevoix », publié dans la Revue d'histoire de Charlevoix, qui nous fera découvrir l'histoire du chemin de fer Québec-La Malbaie, dès 1881. **TCHOU ! TCHOU ! TCHOU !**

STRUCTURE ROCHEUSE DE CHARLEVOIX

Conférence intitulée : « *Le séisme du 5 février 1663 : origine, signature et importance* », présentée par **Jacques Locat**, professeur retraité, membre du conseil d'administration de L'Observatoire de la Géosphère de Charlevoix comme représentant de l'Université Laval. Cette conférence, d'une durée d'environ 90 minutes, se fera en deux temps. Dans un premier temps, le paysage de Charlevoix sera analysé afin de bien saisir son origine mouvementée dont l'astrolème en est la signature principale. Dans un deuxième temps, le séisme de 1663 sera

analysé dans une perspective régionale en illustrant au passage la formation de la presqu'île sur laquelle est construit le village de Saint-Joseph-de-la-Rive.

Date: 27 novembre 2016, à 15 h à la bibliothèque, soyez au rendez-vous !

DEUX NOUVEAUTÉS SUR prenumerique.ca !

De nouvelles maisons d'édition sont dorénavant disponibles dans la collection numérique du Réseau BIBLIO. Le groupe d'édition Editis, le second en importance en France, vous permet d'avoir accès à des documents de maisons d'édition prestigieuses telles que Robert Laffont, Seghers, Plon, Belfond, First, Nathan, La Découverte, Gründ, Le cherche midi, Perrin, etc. Ces maisons publient une foule d'auteurs populaires comme Ken Follet, Donna Tart, Suzanne Collins, John Grisham, Harlan Coben, Yasmina Khadra et plusieurs centaines d'autres. De plus, suite à une entente avec la société Babelio, qui pilote le réseau social du même nom, BIBLIOPRESTO a procédé à l'intégration du service d'enrichissement de catalogue Babelthèque à même la plate-forme prenumerique.ca. Cela signifie que pour certains titres, vous aurez accès à un indice d'appréciation, à des critiques et des commentaires.

AUTRE NOUVEAUTÉ LIVRES ANGLAIS

Quelques livres en anglais sont maintenant disponibles à la bibliothèque pour les jeunes du primaire, n'hésitez pas à les emprunter !

BEAUX CHOIX DE LIVRES À OFFRIR

Pour vos cadeaux des fêtes pour-quoi ne pas offrir quelques livres !

Comme l'an passé, la bibliothèque mettra à votre disposition des choix de livres à prix très abordables. Ces emballages cadeaux seront disponibles dès la première semaine de décembre. Soyez les premiers à pouvoir en bénéficier !



EXPOSITION SUR LES OISEAUX

Lors de l'Exposition sur les Oiseaux, les gagnants du concours visant à identifier les oiseaux empaillés sont. Ginette Tremblay, Rachelle Tremblay et Éric Gauthier. Chacun d'eux a reçu une photo parmi celles exposées et nous les félicitons chaleureusement.

HORAIRE D'OUVERTURE

L'horaire régulier de la bibliothèque reste aux heures habituelles, soit le dimanche de 13 h à 15 h 30, le mardi de 18 h 30 à 20 h et le mercredi de 13 h à 15 h 30.

A NOTER : La bibliothèque sera fermée du 28 décembre au 7 janvier, réouverture le dimanche 8 janvier 2017.

*Francine Bolduc,
membre du ca*

VACCINATION ANTIGRIPPALE IMPORTANT



Veillez prendre note que la clinique de vaccination antigrippale sans rendez-vous aura lieu à la salle municipale des Éboulements **le mercredi 16 novembre 2016, de 9 h à 15 h**. Il est important d'apporter votre carte d'assurance maladie et de porter un vêtement à manches courtes pour faciliter la vaccination.

RAPPORT DU MAIRE **MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS**

En conformité des dispositions de l'article 955 du Code municipal et de l'article 11 de la loi sur le traitement des élus, c'est avec plaisir que je dépose ce rapport relatant la situation financière de notre municipalité, et ce, en 5 points, à savoir :

- **Résultats et rapport de l'auditeur indépendant de l'exercice se terminant le 31 décembre 2015**
- **Réalisations 2016**
- **Contrats de plus de 25 000 \$**
- **Orientations 2017**
- **Rémunération des élus**

RÉSULTATS **DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT** **DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2015**

RECETTES		DÉPENSES	
Revenus de taxes	2 070 996 \$	Administration générale	490 008 \$
Tenant lieu de taxes (immeubles gouvernementaux et scolaires)	14 520 \$	Sécurité publique (pompiers, Sûreté du Québec)	330 052 \$
Autres recettes de sources locales (mutations, permis, location de salles, etc.)	192 401 \$	Transport (voirie, déneigement, éclairage de rues)	516 791 \$
Transferts (diverses subventions gouvernementales)	62 672 \$	Hygiène du milieu (aqueduc, égout, gestion des déchets)	343 360 \$
	2 340 589 \$	Santé et bien-être	2 656 \$
		Aménagement, urbanisme et développement	83 492 \$
		Loisirs et culture	74 734 \$
		Frais de financement (intérêts)	101 209 \$
			1 942 302 \$
		Surplus de l'exercice avant affectation	398 287 \$
		Remboursement de la dette à long terme	(308 071) \$
		Activités d'investissements :	
		• Hôtel de ville	(40 509) \$
		• Équipement incendie	(20 650) \$
		• Équipement de bureau	(656) \$
		• Équipement de voirie	(46 130) \$
		• Travaux taxe d'accise	(127 060) \$
		• Pont - sentier pédestre	(26 412) \$
		• Infrastructures autres	(8 442) \$
		• Lumières de rues	(73 269) \$
		• Projet Ste-Catherine	(10 810) \$
		• Travaux d'aqueduc (chemin des Dunes)	(9 030) \$
		Financement des activités d'investissement	96 209 \$
		Financement projets en cours	148 253 \$
		Déficit de l'exercice après affectation	(28 290) \$
		Fonds réservé (fonds carrières, sablières)	106 400 \$
		<i>Surplus de l'exercice</i>	78 110 \$
		<i>Surplus accumulé au 31 décembre 2014</i>	182 131 \$
		<i>Affectation du surplus</i>	(42 678) \$
		<i>Surplus accumulé au 31 décembre 2015</i>	217 563 \$

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AU 31 DÉCEMBRE 2015

L'auditeur indépendant de la municipalité émettait, en date du 28 mars 2016, l'opinion suivante concernant les états financiers au 31 décembre 2015 :

« À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité des Éboulements au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

Le budget 2015 de la municipalité des Éboulements a été prévu avec des dépenses de 2 362 643 \$ et des revenus égaux afin de rencontrer lesdites dépenses.

RÉALISATIONS 2016

VOIRIE	• Correction d'infra, drainage et pavage dans le chemin de la Vieille-Forge • Pavage du chemin des Gemma-Tremblay • Correction d'infra, drainage et pavage du chemin St-Thomas • Acquisition d'une débroussailleuse
ADMINISTRATION	• Renouvellement de la convention de travail des employés municipaux • Rapport diagnostic sur le management, les opérations et les ressources humaines
LOISIRS	• Signalisation du sentier pédestre de la Forêt marine - La Seigneurie • Fête du village et autres activités en partenariat avec le comité touristique
AUTRES	• Implantation de panneaux d'interprétation de percées visuelles • Participation en services et financièrement à l'activité « Ultime descente »

CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$

Le code municipal nous oblige à vous faire part des contrats octroyés de plus de 25 000 \$, de même que de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ qui ont été conclus avec un même fournisseur, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 \$.

Benoît Tremblay, entrepreneur général	Divers travaux de voirie	30 695 \$
Les entreprises Jacques Dufour	Pavage	147 380\$
Mutuelle des municipalités du Québec	Assurances	38 698 \$
Garage Martin Gaudreault	Déneigement et divers travaux de voirie	55 032 \$
Tremblay Bois Mignault Lemay	Frais d'avocats	25 240 \$

ORIENTATIONS 2017

VOIRIE	• Planification de la réorganisation et de la caserne incendie
INCENDIE	• Installation d'une borne sèche à Cap-aux-Oies
AQUEDUC	• Changer conduite de distribution dans secteur St-François et des réseaux secondaires de St-Joseph-de-la-Rive • Installation de compteurs d'eau
ASSAINISSEMENT DES EAUX	• Étude afin de trouver une solution de rechange pour le dégrilleur à Saint-Joseph-de-la-Rive
LOISIRS	• Aménagement d'une salle d'entraînement au Camp le Manoir des Éboulements • Uniformisation de la signalisation des sentiers pédestres
AUTRES	• Orientation de partenariat dans un bâtiment multifonctionnel dans le secteur de Saint-Joseph-de-la-Rive

Tous ces projets devront être acceptés par le conseil municipal, si ce n'est déjà fait

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Conformément au règlement numéro 183-16 de la municipalité et des articles 2 et 19 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, la rémunération des élus pour l'exercice 2016 est de :

	Rémunération	Allocation
Maire	8 120 \$	4 060 \$
Conseillers (6)	16 240 \$	8 120 \$

Pour un total de 36 540 \$ pour l'ensemble du conseil, soit une augmentation de 2 % sur 2015.

Pour siéger à la MRC, le maire (maire suppléant) reçoit une rémunération de 4 285 \$ et une allocation de 2 142 \$, soit 3 % d'augmentation.

EN RÉSUMÉ

Les résultats financiers de l'année 2015 représentent une augmentation de 4,8 % en comparaison de 2014. L'apport des revenus en taxes constitue 66 % de cette augmentation.

Les dépenses de *l'administration générale* n'ont subi qu'une augmentation de 1,5 % sous l'indice du coût de la vie.

Par ailleurs, les montants affectés pour *la sécurité publique* ont augmenté de 39 229 \$, incluant la quote-part de la Sûreté du Québec pour un montant de 10 157 \$, le service d'incendie pour 26 214 \$, et le nouveau service de la SPCA pour 2 858 \$.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement en *transport*, l'augmentation de 3,4 % est due principalement à la voirie municipale. Cependant, l'enlèvement de la neige et l'éclairage des rues ont engendré des réductions totalisant 13 029 \$.

Ainsi donc, le réaménagement du circuit routier hivernal, tout en augmentant la proportion déneigée par les travaux publics de la municipalité, et l'éclairage de rues au DEL créant une diminution du coût d'entretien, ont conforté les décisions prises par le conseil un an auparavant.

Toutefois, la question d'effectuer

le déneigement du réseau routier municipal est toujours dans la balance à chaque renouvellement de contrat, et analysée en profondeur selon les divers éléments qui s'y rattachent, la main-d'œuvre et les équipements nécessaires.

Sous la rubrique *hygiène du milieu*, les dépenses ont majoré de 71 780 \$, et ce, principalement causées par deux bris d'eau majeurs, dont celui s'élevant à 64 534 \$ dans la Grande côte et le second dans la rue de l'Église près de la rue Félix-Antoine Savard. D'ailleurs, le conseil a pris la décision d'amortir sur deux ans, l'augmentation du coût du service d'eau potable dans ce secteur afin d'éviter une trop forte majoration.

Je vous rappelle que nous payons une quote-part à la MRC de 2 \$ par habitant pour la Coop Santé de Charlevoix, sans que ce montant n'ait évolué depuis les quatre dernières années.

Le secteur d'activité *loisirs et culture* a augmenté de 17 575 \$, principalement du fait que certaines écritures ont été regroupées sous ce chapitre en 2015, alors qu'elles étaient auparavant comptabilisées dans d'autres dépenses de fonctionnement, notamment celles engendrées par le comité d'embellissement et le comité touristique.

C'est en 2015 que le partenariat avec l'OBNL le Camp le Manoir des Éboulements a permis d'offrir des plages horaires de piscine disponibles à toute la population pendant la période estivale.

Au total, les dépenses de fonctionnement avant affectation ont augmenté de 7,6 %. Cependant, je vous rassure puisque plusieurs éléments de ces dépenses bénéficient de fonds réservés tels les travaux effectués et admissibles à la taxe d'accise sur l'essence et celui provenant du fonds carrières-sablières.

En somme, après affectation des activités de financement et des fonds réservés, le surplus d'exercice au 31 décembre 2015 s'élève à 78 110 \$, comparativement à celui de 2014 qui était de 74 313 \$.

Je peux affirmer que la municipalité se porte bien financièrement et voici quelques raisons :

- Surplus cumulé non affecté au 31 décembre : 217 563 \$, soit 9,3 % du budget;
- Réserve financière et fonds réservé : 160 835 \$
- Service de la dette (capital et intérêts) représente 17,5 % en 2015 comparativement à 18,3 % en 2014.

EN RÉSUMÉ (SUITE)

Comme vous le savez, je termine la 3^e année du premier mandat que vous m'avez confié à titre de maire de la municipalité. J'y mets l'acharnement nécessaire, mais je suis entouré de collègues dévoués également. C'est pourquoi, je remercie les membres du conseil municipal qui travaillent toujours en fonction de bien servir la population ébouloise.

Encore cette année, je tiens à remercier pour son travail remarquable, la directrice-générale Linda Gauthier et son équipe formée de Danièle Tremblay secrétaire-trésorière adjointe, Annick Martel, secrétaire administrative et Mathieu Bilodeau, chargé de projet et responsable de l'urba-

nisme. Sans eux, ma tâche serait plus ardue.

Je tiens également à remercier Grégoire Bouchard, directeur des travaux publics et son équipe pour leur travail et le service aux citoyens. Ils parviennent à passer au travers de la programmation et répondre aux imprévus année après année. Je salue également l'équipe de pompiers volontaires pour leur constante disponibilité.

Finalement, merci au comité consultatif en urbanisme (CCU), au comité touristique, à celui de l'embellissement, au comité de la bibliothèque, aux membres du comité des loisirs, aux responsables

des jeunes de La Baraque, le conseil du club de l'Âge d'or Les blés mûrs, aux Chevaliers de Colomb, à l'organisme de participation des parents (OPP) de l'école Léonce Boivin, au Cercle de Fermières, etc.

Un grand merci à tous les bénévoles qui génèrent de la vitalité dans notre beau village. Merci aussi aux personnes qui donnent de leur temps sporadiquement lors de nos événements spéciaux. **« Continuons de grandir ensemble dans le respect et la générosité »** pour une évolution constante de notre qualité de vie !

Pierre Tremblay, maire

PRATIQUE TRADITIONNELLE DE MEUNIER AU MOULIN BANAL

La conseil municipal est présentement en processus d'identification de la pratique traditionnelle de meunier au moulin banal des Éboulements. Dans le cadre de cette démarche, la municipalité adoptera, lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, le « **Règlement visant à identifier la pratique traditionnelle de meunier au moulin banal des Éboulements.** » Cette procédure assure, entre autres motifs, l'inscription de la pratique au Registre du patrimoine culturel et leur diffusion dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec;

Depuis 1992, M. Jean-Guy Tremblay est le responsable principal et l'unique intervenant permanent de la pratique au moulin banal des Éboulements, en charge de la production de farine, de l'entretien et de la restauration du site.

La pratique consiste à la production de farine de blé et de sarrasin selon un processus de mouture traditionnelle sur moulages de pierre actionnées par une grande roue à godets. Celle-ci est opérée par M. Tremblay, qui est secondé par un assistant-meunier durant la période estivale. Cette pratique productive s'accompagne d'interventions régulières d'entretien et de restauration du

bâtiment du moulin, de son ouvrage et de son mécanisme, effectuées par le meunier seul ou assisté d'ouvriers. Le meunier est également associé en grande partie à la culture des terres du moulin, fournissant en alternance fourrage et blé pour le moulin.

Motifs de l'identification

Plusieurs motifs justifient la mention de la pratique de meunier de Monsieur Tremblay, dont ceux-ci :

- Cette pratique est qualifiée de traditionnelle puisqu'elle fait appel à des techniques et des savoir-faire utilisés dès la mise en fonction des premiers moulins, sous le régime de la Nouvelle-France;
- Elle se rattache à un mécanisme technique traditionnel et qui a été conservé en majeure partie intègre depuis sa mise en place à la fin du 18^e siècle;
- Elle est opérée à l'intérieur d'un moulin banal de quatre étages, lesquelles sont toutes utilisées par le meunier pour opérer la production de farine, ce qui la rend spécifique au moulin banal des Éboulements;
- Elle se démarque par la variété des actions menées : en plus de la production de farine, le meunier se

charge d'effectuer les travaux d'entretien et de restauration liés à la maçonnerie, au chaulage et à la peinture des bâtiments, à la réfection des joints, aux réparations portant sur la charpente ou le barrage en billots de bois, à la restauration des granges présentes sur le site et à la récolte du blé. L'ensemble de ses connaissances et de ses savoir-faire qui en découle contribue dès lors à le distinguer d'autres meuniers;

- Elle est la seule à être opérée tout au long de l'année grâce à la seule force motrice de l'eau.

Aux yeux de la communauté locale, la pratique de meunier au moulin banal des Éboulements revêt sans aucun doute un intérêt digne d'être conservé et valorisé. En effet, plusieurs personnes issues d'entreprises ou d'institutions entourant la pratique du moulin lui reconnaissent une importance historique, culturelle et économique.

Cette inscription permettra ainsi de souligner la valeur et l'apport de la pratique du meunier au Moulin banal des Éboulements et de la faire connaître auprès d'une plus large communauté.

*Mathieu Bilodeau
Chargé de projets et
responsable de l'urbanisme*

FRAIS EXIGIBLES

Les frais exigibles pour la transcription et la reproduction d'un document détenu par un organisme municipal ont été indexés le 1^{er} avril dernier. Par exemple:

- 15.50 \$ pour un rapport d'événement ou d'accident;
- 3.80 \$ pour une copie du plan général des rues ou de tout autre plan;
- 0.45 \$ par unité d'évaluation pour une copie d'un extrait du rôle d'évaluation;
- 0.38 \$ par page pour une copie de règlement municipal, ce montant ne pouvant excéder la somme de 35 \$;
- 3.10 \$ pour une copie du rapport financier;
- 0.01 \$ par nom pour la reproduction de la liste des contribuables ou habitants;
- 0.01 \$ par nom pour la reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum;
- 0.38 \$ pour une page photocopiée d'un document autre que ceux qui sont énumérés ci-dessus;
- 3.80 \$ pour une page dactylographiée ou manuscrite.

MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS

2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec) G0A 2M0

Téléphone : 418 489-2988

Télécopie : 418 489-2989

Messagerie :

municipalite@leseboulements.com

Maire : Pierre Tremblay
Conseillères : Sylvie Bolduc
Diane Tremblay
Ruth Tremblay
Conseillers : Emmanuel Deschênes
Régis Pilote
Pierre Tremblay



RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB!
www.leseboulements.com

Facebook : municipalité des Éboulements

PAIEMENT DE TAXES

À chaque année, le 30 octobre représente la date butoir pour effectuer le quatrième et dernier versement de vos taxes municipales, à moins que vous n'ayez reçu une taxation complémentaire en cours d'année qui prolongeait le délai de vos paiements à des dates ultérieures.

En ce qui concerne les comptes de taxes dont le montant est inférieur à 300 \$, ceux-ci devaient être payés en entier depuis le 30 mars dernier.

Les propriétaires dont le dossier de paiement n'est pas à jour recevront sous peu un avis de retard incluant des intérêts cumulés à date.

À moins d'une entente de paiement entre le contribuable et la municipalité, les dossiers en suspens pour lesquels nous n'aurons aucun suivi, seront alors transmis à nos avocats pour entreprendre les démarches pour le recouvrement de ces sommes impayées.

Vos paiements peuvent nous être transmis par le biais de votre institution financière, en indiquant votre numéro de matricule pour chaque compte de taxe, par chèque ou en argent, au bureau municipal.

Nous vous rappelons également que des frais de 20 \$ sont chargés pour les chèques sans provision.

ACTIVITÉS DU CLUB FADOQ LES BLÉS MÛRS

Mercredi 2 novembre : activités régulières

Mercredi 9 novembre : activités régulières

Mercredi 16 novembre : bingo

Mercredi 23 novembre : dîner et cartes en après-midi

Mercredi 30 novembre : activités régulières

Mercredi 7 décembre : activités régulières

Mardi 13 décembre : souper base-ball poches . **Retour le 10 janvier 2017**

Mercredi 14 décembre : bingo

Samedi 17 décembre : souper des fêtes (Orchestre Rachel)

Tous les mardis soirs base-ball poches et le bridge tous les jeudis en après-midi.

Reprise des activités le 11 janvier 2016

Samedi 19 novembre 2016: 1^{re} soirée—Chevaliers de Colomb

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 5 DÉCEMBRE À 20 h

HEURES D'OUVERTURE : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DIRECTRICE-GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE : LINDA GAUTHIER
ADJOINTE À LA DIRECTION : DANIELLE TREMBLAY
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE : ANNICK MARTEL

DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET
CHEF POMPIER : GRÉGOIRE BOUCHARD
CHEF D'ÉQUIPE : PATRICK BOUCHARD

CHARGÉ DE PROJET ET
RESPONSABLE DE L'URBANISME : MATHIEU BILODEAU
INSPECTEUR EN BÂTIMENT : JEAN-PAUL PILOTE

Monsieur Pilote est présent au bureau municipal le mercredi de 8 h 30 à 16 h

SERVICE D'URGENCE : 9-1-1
SERVICE D'INCENDIE (PERMIS DE BRÛLAGE) : 418 635-1215

Votre prochain Écho paraîtra le 21 décembre 2016. Pour informations, communiquez avec Danièle Tremblay, responsable. Courriel : dtremblay@leseboulements.com